

**DÉCISION N°2020-204 DU 22 JUIN 2020  
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision n° 2018-262 du 30 octobre 2018 modifiée, relative aux délégations de signature.

**DÉCIDE****Article 1**

En l'absence de M. Stéphane GAC, Directeur de programme sa signature est déléguée à Mme Servane DE MONTIGNY, Directrice de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

**Article 2**

La présente décision produira ses effets entre le lundi 3 août 2020 et le dimanche 9 août 2020 inclus.

La directrice générale,



**Marie-Luce BOUSSETON**